

BUDGET PLURIANNUEL 2013-2015

ANNEXE II

STRUCTURE DU DOSSIER POUR LES CONFERENCES DE REPARTITION

Les dossiers de répartition devront être constitués sur la base de la structure détaillée ci-après ainsi que des indications données dans les annexes III à V.

Vos correspondants habituels vous communiqueront les éventuels éléments complémentaires à apporter préalablement à la tenue de la conférence de répartition.

1. TABLEAUX DE REPARTITION DES CREDITS (hors mesures de transfert)

Un dossier par mission sera établi.

- Répartition des crédits à périmètre constant 2012
- Modifications de périmètre 2013-2015 et fiche justificative afférente à chaque mesure de périmètre
- Dotations en AE \neq CP : échéancier des crédits de paiement sur engagements antérieurs à 2013 et sur engagements 2013-2015
- Prévision des fonds de concours et attributions de produits (*cf. annexe V*)

2. DEPENSES DE PERSONNEL ET EFFECTIFS (cf. annexe III)

Un dossier par ministère sera établi.

- Valorisation du schéma d'emplois
- Plafonds d'emplois en ETPT hors transferts et mesures de décentralisation
- Facteurs d'évolution de la masse salariale
- Répartition du titre 2 par mission et programme
- Assiettes des cotisations au CAS « Pensions » et déterminants du CAS « Pensions »
- Mesures catégorielles

3. OPERATEURS DE L'ETAT (cf. annexe IV)

Un dossier par mission sera établi.

- Actualisation de la liste des opérateurs et fiche de qualification le cas échéant
- Déclinaison au niveau de chaque opérateur du plafond des emplois arrêté par programme en lettre plafond